

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau
séance du 1^{er} octobre 2009

Objet de délibération :
Avis du Syndicat Mixte à l'égard de
la modification du PLU de Villieu-
Loyes-Mollon

Sont présents 13 membres, convoqués le 24 septembre 2009.

Sont excusés :
Messieurs BERTHOLET – GREFFET et RAMEL

La Présidente fait part de la sollicitation de l'avis du syndicat mixte par la commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON dans le cadre de la modification de son PLU.

Elle précise que cette modification a été prescrite le 23 mai 2008 et qu'il s'agit aujourd'hui de donner un avis sur une modification approuvée le 8 juillet 2009.

Elle précise que cette modification consiste à classer une zone 1AU de 2.3 ha en zone U dans le centre du hameau de Mollon en vue de débloquer l'urbanisation de cette zone.

Elle rappelle qu'un premier projet de modification a fait l'objet d'un avis défavorable du SCOT par délibération en date du 17 juillet 2008 au motif que tel qu'il était présenté, ce projet ne permettait pas de répondre aux principes de densification interne, de mixité de formes et de produits dans la production de logements et d'organisation interne de la zone.

Elle souligne que le dossier de modification qui est aujourd'hui présenté est le résultat d'un travail étroit entre le syndicat mixte BUCOPA et la commune de Villieu-Loyes-Mollon afin de répondre aux exigences du SCOT tout en permettant à la commune d'ouvrir cette zone à l'urbanisation.

Après avoir analysé l'ensemble du dossier de modification, la Présidente observe que ce projet de modification de PLU, en proposant désormais une orientation d'aménagement sur l'ensemble de la zone répond, en partie, aux exigences fixées par le SCOT en matière de :

- Densification du tissu urbain existant
- Mixité de formes et de produits d'habitats

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

- REND UN AVIS FAVORABLE au projet de modification du PLU de la commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON, approuvé le 22 janvier 2007.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**